

17.06.2022 - 09:00 Uhr

Réserve hydroélectrique: l'un des éléments importants à mettre en place d'urgence

Aarau (ots) -

L'Association des entreprises électriques suisses AES soutient l'introduction anticipée d'une réserve hydroélectrique qui contribuerait à combler d'éventuelles difficultés d'approvisionnement de courte durée dues à des possibilités d'importation incertaines. En outre, à moyen et long terme, les mesures qui ont pour effet un développement effectif de la production d'électricité renouvelable sont de la plus haute importance pour garantir l'approvisionnement.

Les centrales à accumulation doivent pouvoir s'engager, par le biais d'appels d'offres annuels, à conserver comme réserve une partie du contenu énergétique de leurs lacs de retenue. Pendant la durée de cet engagement, cette énergie de réserve ne pourrait pas être cédée sur le marché et devrait être disponible à tout moment. Le Conseil fédéral prévoit l'introduction anticipée de la réserve hydroélectrique par voie d'ordonnance. La réserve serait ainsi prête à combler d'éventuelles difficultés d'approvisionnement dès l'hiver/le printemps prochain.

L'AES salue l'action rapide du Conseil fédéral, qui va dans le sens de la sécurité d'approvisionnement, et propose des optimisations au niveau de la conception et de la mise en oeuvre de la réserve. L'énergie de réserve doit s'acquérir en se basant sur le marché et le recours à cette énergie doit être soumis à des modalités le plus proche possible du marché. L'attribution des rôles et des tâches doit être encore davantage clarifiée: les questions relatives au dimensionnement et aux détails de la réserve, y compris la méthode de calcul et le contrôle, doivent incomber à l'ElCom, tandis que les tâches de Swissgrid doivent se limiter au traitement opérationnel. Les livraisons de données et les obligations de renseignement par les exploitants qui participent à la réserve doivent se limiter à un minimum ou à un besoin concret.

Toutes les technologies de production, de même que les consommateurs doivent pouvoir participer à la réserve

Dans l'optique de la sécurité juridique, une base légale devrait aussi être créée pour la réserve. Elle est déjà prévue dans le "Mantelerlass" (révision des Lois sur l'énergie et sur l'approvisionnement en électricité). L'objet se trouve actuellement au Parlement, où la CEATE-E procède à son examen préalable. Pour que la réserve réponde également aux exigences futures, elle devrait être conçue, en tant que réserve énergétique, le plus ouvertement possible, c.-à-d. être ouverte à toutes les technologies de production, mais aussi aux consommateurs (offre de réductions de la consommation).

Feuille de route de l'AES: d'autres mesures pour la sécurité d'approvisionnement sont essentielles

Afin de pouvoir garantir à plus long terme un approvisionnement sûr en électricité, des mesures supplémentaires tout au long de la chaîne de création de valeur sont essentielles. À cet effet, l'AES a établi fin 2021 une feuille de route comportant plus de 40 mesures. Parmi celles-ci, on trouve des mesures visant le développement ciblé de la production hivernale d'électricité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réalisation d'une pesée globale des intérêts entre protection et utilisation, afin que la production d'énergie renouvelable puisse enfin être développée.

Téléchargement

- [Prise de position de l'AES concernant l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique](#) (disponible en allemand uniquement)
- [Feuille de route de l'AES: vue d'ensemble sur la sécurité d'approvisionnement](#)

Contact:

Valérie Bourdin, Porte-parole Suisse romande
Tél. +41 21 310 30 23 ou +41 79 428 74 59,
valerie.bourdin@electricite.ch